Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260413-2026050-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 18 Votants : 20

A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BRIZARD Philippe, Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, Mme BEZIN Charlène, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : M. LAVENIR Guillaume à M. HELIAS Patrick, M. MATRAT Hugues à M. BRIZARD Philippe
Excusés : M. BARBU Guillaume, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026050
Objet de la délibération : Tarifs mini camps et mini séjours

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs et des animations sportives, des mini-camps et mini-séjours sont organisés chaque année.

Les tarifs ci-après sont proposés :

Quotient familial	Mini-séjour sans frais de déplacement 3 jours	Mini-séjour avec frais de déplacement 3 jours	Mini-camps 4 jours	Mini-camps 5 jours	Mini-camps 5 jours (animateur sportif)
0 à 750	60 €	72 €	96 €	120 €	130 €
751 à 1000	60 €	78 €	104 €	130 €	140 €
1001 à 1 250	60 €	84 €	112 €	140 €	150 €
1 251 à 1 500	75 €	90 €	120 €	150 €	160 €
1 501 à 1 750	75 €	96 €	128 €	160 €	170 €
1 751 et plus	75 €	102 €	136 €	170 €	180 €
Hors Commune avec convention	75 €	108 €	144 €	180 €	190 €
Hors Commune sans convention : 0 à 900	75 €	110 €	146 €	182 €	192 €
Hors Commune sans convention : 901 à 1400	75 €	112 €	148 €	186 €	196 €
Hors Commune sans convention : 1401 et plus	75 €	114 €	152 €	190 €	200 €

Annulation de mini séjour ou mini camps :
En cas d'annulation pour maladie, changement de vacances imposé au travail : remboursement intégral du séjour (un justificatif vous sera demandé). En cas d'annulation pour raisons personnelles :

- 8 à 10 jours avant le départ : 25 % du montant du séjour réservé
- 5 à 7 jours avant le départ : 50 % du montant du séjour réservé
- Annulation à moins de 5 jours du départ : 100 % du montant du séjour réservé

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260413-2026050-DE

Tarif nuitée :
Le Conseil Municipal valide également la mise en place d'un tarif unique pour les nuitées : 10 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité ces tarifs.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 20/04/2026